

LE CONCOURS DES ORTHOPHONISTES

L'orthophoniste est un professionnel dont l'objectif est de soigner toutes les pathologies en lien avec la voix, le langage et la parole. Il dispose d'un certain nombre de techniques de rééducation en fonction des pathologies à traiter et de l'âge des patients.

Le public de l'orthophoniste est vaste. L'enfant lui est adressé dans le cadre de dysfonctionnements oraux ou écrits qui prennent de multiples formes, mais il reçoit aussi l'adulte avec des pathologies différentes en lien avec son état de santé physique et psychologique, et son éventuelle maladie. L'orthophoniste peut aussi être amené à suivre des personnes handicapées, entre autre des autistes.

Le code de la santé publique prévoit : Article R4341

L'orthophoniste est habilité à accomplir les actes suivants :

1° Dans le domaine des anomalies de l'expression orale ou écrite :

2° Dans le domaine des pathologies oto-rhino-laryngologiques :

3° Dans le domaine des pathologies neurologiques :

Article R4341-4

La rééducation orthophonique est accompagnée de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie.

Le métier d'orthophoniste comme la plupart des métiers paramédicaux exige de présenter un concours qui permet d'accéder à une école. Au terme des quatre années de formation l'orthophoniste obtient un certificat d'aptitude à exercer ce métier. Des formations complémentaires seront proposées tout au long de sa carrière s'il le souhaite.

Notre objectif est de vous guider le plus possible vers votre concours. Le présent fascicule cernera l'ensemble des épreuves. Nous vous invitons à le suivre avec application et nous vous souhaitons un excellent travail.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage qui est présenté prend en compte toutes les questions auxquelles le candidat peut être soumis.

Une première partie concernera :

- *Le résumé, épreuve incontournable des concours*
- *Les définitions de mots, épreuves éventuelles*
- *Le titre : à donner ou à commenter, épreuves éventuelles*

Une deuxième partie approchera avec précision la synthèse.

Une troisième partie décortiquera la discussion.

- *Sujet d'après un texte.*
- *Sujet seul.*

Enfin une dernière partie se penchera sur l'analyse et le commentaire.

Chaque étape de travail sera suivie **d'un entraînement** qui correspondra à la mise en pratique des éléments théoriques qui vous sont enseignés. Une **proposition de correction** est toujours proposée en fin de fascicule.

Le fascicule offrira également un ensemble de tests et de devoirs types. Avec corrections.

Le travail est très détaillé. S'il est suivi avec minutie il doit amener le candidat à une parfaite connaissance de la méthodologie.

Bon travail.

CHAPITRE 1 : LA MÉTHODOLOGIE DU RÉSUMÉ

PLAN DU CHAPITRE :

1. Pourquoi une épreuve de résumé dans un concours ?
 - ✓ La définition du résumé
 - ✓ Le résumé et la profession : à quoi sert le résumé
2. Méthodologie du résumé
 - Les étapes de méthodologie
 - ✓ la lecture et l'étude du texte
 - ✓ La lecture synthétique
 - ✓ La lecture analytique : Les deux étapes de l'étude de texte
 - Analyse du texte
 - ✓ La structure du texte : le découpage sémantique
 - ✓ Méthodologie d'approche des chiffres et dates
 - ✓ Les questions à se poser après lectures
 - ✓ Le comptage des mots
3. La construction du résumé
 - ✓ La rédaction
 - ✓ Préalables
 - ✓ La phase de rédaction
 - ✓ Tableau récapitulatif de comptage de mots

1. POURQUOI UNE ÉPREUVE DE RÉSUMÉ ?

1.1. LA DÉFINITION DU RÉSUMÉ :

Résumer un texte c'est le reformuler en reproduisant avec un minimum de mots, le fond et la forme du texte source, c'est avec ses propres termes **reproduire** la pensée, les idées, les arguments et le ton de l'auteur. Il s'agit d'oublier ses propres intentions et idées, pour ne faire qu'un avec le texte source. Loin d'être un *copier-coller* de l'original, c'est une véritable **réécriture**, dans un espace limité : c'est une **reformulation** à la fois *personnelle* mais surtout *fidèle* de l'expression d'une pensée autre. Cette rédaction doit être exécutée avec le souci constant de respect de l'auteur, de ses idées majeures, de ses effets de style, et cela en un nombre de mots imposés.

La définition comme l'exercice lui-même traduit parfois l'impression d'un exercice enfantin, ... mais ne vous y trompez pas. Toute la difficulté de l'épreuve se situe dans l'opposition entre ce que votre personnalité voudra « faire dire » au texte initial et ce que l'on exige de vous, à savoir aucune interprétation, mais une neutralité complète. C'est un exercice qui exige que vous ne soyez **que** l'écho fidèle de la pensée d'un autre, que vous reproduirez avec vos propres mots.

Le **résumé** en conséquence, au travers de ces éléments, se définirait comme un texte qui reformule de façon plus **générale** mais aussi **plus autonome** les idées **essentiels** du texte initial dans un **français correct** en respectant le **nombre de mots** imposé.

Pour comprendre ce qu'est un résumé on définit également ce qu'il ne doit pas être, à savoir : un **condensé** ou contraction de texte, un **compte rendu critique**, un **abrégé**, un **commentaire**: en effet

- Le **condensé** ou **contraction** de texte est un exercice qui se penche sur **l'ensemble** du texte-source ou texte initial : c'est la diminution, sans aucune modification du texte initial, en respectant minutieusement sa structure interne.
- Le **compte rendu critique** est à la fois un résumé du texte-source **mais**, et c'est là la différence aussi, un avis partagé sur le thème du texte. C'est l'exercice que vous pouvez effectuer lorsque vous faites une fiche de lecture. Vous résumez et vous commentez.